

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 11 avril 2016 à 20h30

Convocation le 04/04/2016

affichage le 14/04/2016

Etaient présents : Mesdames Josette PAILLARD, Joss BERNARD, Valérie QUEUCHE, Jocelyne DUVAL, Martine ALBAN et Messieurs Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND, Christophe THEVENOT, Ludovic GERBER, Patrice PROST

Procurations : Nadine BOUTER-TURILLON à Josette PAILLARD, Céline MAUCHAMPS à Valérie QUEUCHE, Florian DARCY à Grégoire DURANT

Secrétaire de séance : Christophe FERRAND

Après lecture faite par Monsieur le Maire du procès-verbal du 7 mars, Monsieur FERRAND précise que l'association ABC n'est pas une association de Dampierre mais extérieure.

Ordre du jour

Affaires générales

- Vote du BP 2016
- Emploi saisonnier
- Indemnités Elus

Vente de terrain ZI **Voirie**

- Validation du projet parvis de l'école
- Attribution du marché d'étude A la vue de Dole
- Attribution du marché d'étude Au Cléau
 - Avenant Place Flore
 - Etat des lieux trage Rue de Dole

Bâtiment

- Gestion du bâtiment médiathèque

Environnement

- Travaux Forêt 2016

Questions diverses

Affaires générales

Vote du Budget primitif 2016

Sur proposition du Maire, et conformément aux orientations budgétaires le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents, le budget primitif 2016 de la manière suivante :

Section de fonctionnement

- Dépenses 1 002 997.12 €
- Recettes 1 002 997.12 € (dont 346 242.12 € de report)

Section d'investissement

- Dépenses 876 678.11 € (dont 38 506.99 € de report et 130 141 € de reste à réaliser)
- Recettes 876 678.11 €

M. le Maire indique que c'est un budget « ambitieux » en termes d'investissements tout en limitant les augmentations des charges fixes en fonctionnement.

Selon l'avancement réel des projets une décision modificative pourra être votée en septembre afin d'ajuster les dépenses entre les différentes opérations, y compris en fonctionnement.

Emploi saisonnier

Pour la période estivale, afin de suppléer aux congés des agents de Dampierre, Monsieur FERRAND précise que les agents de la Communauté de communes Jura Nord peuvent être sollicités au tarif de 18.48 €/heure (sans matériel). Le matériel de la commune pourrait être utilisé.

Le Conseil municipal souhaite donc demander à la CCJN si un agent peut venir en complément de l'équipe de Dampierre pour la période estivale, soit juillet et août,

Monsieur FERRAND demande également que les agents estiment le planning, la fréquence et le volume horaire de l'activité annuelle de la tonte proprement dite, afin de solliciter des entreprises extérieures (ou la CCJN), permettant ainsi de réaliser cette tâche en externalisation. Cela permettrait de dégager du temps technique aux agents, si les offres sont financièrement intéressantes. Les agents seront également consultés sur cette proposition et organisation.

Indemnité des élus

Suite à la nouvelle réglementation, le Conseil municipal doit délibérer sur le maintien ou non du taux des indemnités d'élus à leur taux maximum.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, de maintenir l'indemnité du maire à 37 % au lieu de 43 % maximum.

Vente de terrain ZI

Le Maire expose au Conseil municipal, la modification de bornage effectuée par le géomètre concernant les parcelles cadastrées ZI 349 et ZI 347 pour acquisition par les Ambulances La Vallée au tarif de 8€/m². Suite à l'échange de terrain une surface de 932 m² sera cédée Aux Ambulances et 294 m² redonnés à la commune.

Le Conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité des présents.

Validation du projet parvis de l'école

Suite aux propositions de la commission, aux différents échanges et itérations afin d'améliorer l'avant-projet, le Maire expose au Conseil municipal le projet du parvis de l'école réalisé par le cabinet d'étude. L'aménagement proposé, notamment l'effet gradins/amphithéâtre est conforme au scénario retenu préalablement par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents, d'adopter ce projet avec néanmoins diminution de la surface du parvis (avancement de 1 à 3m, selon contraintes techniques), ce qui permettra également de redonner de l'aisance à l'espace privatif.

L'objectif est de pouvoir lancer la consultation des entreprises courant mai, pour un démarrage des travaux pendant les congés d'été.

Attribution du marché d'étude A la Vue de Dole

Suite à la consultation lancée pour une prestation d'étude relative à l'aménagement d'un lotissement à la Vue de Dole (37 lots), après analyse des offres reçues (12), le Maire propose au Conseil municipal de retenir le Cabinet d'étude JDBE pour un montant de 37 350 € HT.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents cette proposition.

Attribution du marché d'étude Au Cléau

Suite à la consultation lancée pour une prestation d'étude relative à l'aménagement du chemin du Cléau et lotissement de 7 lots, après analyse des offres reçues (3), le Maire propose au Conseil municipal de retenir le Cabinet d'étude BEJ pour un montant de 10 920 € HT.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents cette proposition.

Avenant Place Flore

Le Maire informe le Conseil municipal qu'un avenant a été proposé par le Cabinet BEREST pour la mission d'étude relative à l'aménagement de la Place Flore pour un montant de 855.08 € TTC dans la mesure où cette mission est fixée en pourcentage du montant total des travaux (fixé par le contrat initial).

Le Conseil municipal valide cet avenant à l'unanimité des présents.

Etat des lieux trage Rue de Dole

Le Maire informe le Conseil municipal de l'intervention du géomètre concernant un état des lieux des parcelles cadastrées ZD 85 à 88 correspondant à un trage situé 21-23 Rue de Dole.

Estimant que ce traje n'avait pas d'intérêt public, car débouchant sur une propriété privée et après délibération, le Conseil municipal décide de proposer la rétrocession aux propriétaires riverains.

Bâtiment

Gestion du Bâtiment médiathèque

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'établir une convention avec la Communauté de Communes Jura Nord pour la gestion complète du bâtiment de la Médiathèque dans la mesure où ce sont les activités de la CCJN qui occupe ce bâtiment quasi en permanence.

Environnement

Travaux forêt 2016

Suite à la proposition de l'ONF, le Conseil municipal accepte de réaliser le programme de travaux sylvicoles 2016, tel que préconisé.

En plus du devis fourni par ONF (pour rappel 4 162.32€ TTC) pour la réalisation de ces travaux et à la demande de Monsieur PROST Patrice, l'entreprise KOEHREN (Mont sous Vaudrey) a été sollicitée.

Le montant s'élève à 2377.16€ TTC (majoré de 500€, soit 2 877.16 € TTC en cas d'intervention urgente demandée par ONF).

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents, de retenir cette dernière proposition.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Mme BERNARD demande ce que vont devenir le restant des potelets béton installés devant le crédit agricole. Monsieur le Maire l'informe qu'ils vont être utilisés pour l'aire de jeux situés à la Loutre. M. FERRAND demande le coût unitaire des potelets et si le cout d'aménagement était prévu au budget initial de l'aménagement de la place du centre bourg. M. le Maire répond par l'affirmative et indique que ces travaux été initialement prévus d'être confié à l'entreprise SJE et ont été sortis du marché pour être effectué en régie.

2 – M. THEVENOT demande la programmation de la réunion publique ainsi que des trois prochaines réunions du Conseil.

Monsieur le Maire propose que la réunion publique se déroule le jeudi 26 mai 2016 à la salle de réunion n°1. (20h30)

Les prochaines réunions du Conseil sont fixées :

- Le 9 mai 2016
- Le 13 juin 2016
- Le 11 juillet 2016.

3 – Mme DUVAL demande si un magasin de l'enseigne ALDI va bien s'installer sur la commune. Le Maire indique qu'il n'a pas été informé d'un quelconque projet de la sorte.

4 – Mme ALBAN fait un compte rendu au Conseil municipal de la réunion du SIVU.

5 – Mme PAILLARD informe le Conseil municipal qu'elle n'a pas de réponse de JURA HABITAT concernant le projet de ravalement des façades.

6 – Mme PAILLARD informe le Conseil municipal qu'une psychologue souhaiterait s'installer avec l'infirmière. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents. Deux baux professionnels seront donc établis avec un loyer de 100 € chacun.

7 – M. GOUNAND demande au Conseil municipal s'il est possible d'acheter la balayeuse maintenant. Le Conseil émet un avis favorable dans la mesure où le dossier de demande de subvention est en cours d'instruction.

8 - M. FERRAND informe le Conseil municipal de l'engagement de la commune de FRAISANS de réaliser des travaux d'aménagement devant le collège de FRAISANS. La réflexion a amené à demander une participation des communes (utilisatrices) et du Département (compétence). La répartition des coûts pourrait se faire soit par rapport aux nombres d'élèves/commune (moyenné sur les 3 dernières années par ex), soit par rapport au nombre d'habitants.

9 – Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de subvention du groupe scolaire concernant les voyages scolaires. Compte tenu que la compétence scolaire revient désormais à la CCJN et après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'attribuer la somme de 352.50 € correspondant à 2.5 € / jour et par enfant.

10 – Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de l'Association La Dampierroise concernant l'annulation de leur loto qui aurait dû se dérouler le 30 avril prochain. Il sollicite le Conseil pour l'annulation du montant de la location de la salle.

Après débat, le Conseil municipal (Mme Alban ne prend pas part au vote) avec 1 abstention, 1 contre et 9 pour de ne pas restituer la somme déjà versée., correspondant à la caution (50€) et de ne pas réclamer le reste du montant de la location du.

La séance est levée à 23h35